

Avis aux étudiants de 3^{ème} année licence

En se référant aux notes explicatives publiées par la commission nationale sectorielle en date de 8 juin 2021 concernant les activités pratiques des semestres 5 et 6 des licences, nous vous communiquons les étapes à suivre par les étudiants en L3 pour valider le choix de votre encadrant académique:

Étape 1 : Choix de l'encadrant :

- ◆ Les noms des encadrants par spécialité et leurs E-mail seront affichés sur le site Web de l'ESCT et sur le tableau d'affichage de l'école.
- ◆ L'étudiant doit s'adresser exclusivement aux enseignants dont le nom figure sur la liste relative à **sa spécialité** pour avoir un accord d'encadrement de la part de l'enseignant affichant **des disponibilités** sur Edupage.

Étape 2 : Validation du choix de l'encadrant exclusivement sur Edupage :

- ◆ L'étudiant doit accéder à l'application **Edupage** pour valider son choix d'encadrant vis-à-vis de l'administration et ceci **à partir du 6 Octobre 2025 et au plus tard le 19 Octobre 2025**.
- ◆ **Si le choix de l'encadrant ne peut pas être validé sur Edupage pour dépassement de la capacité d'encadrement**, l'étudiant **doit recontacter** un autre encadrant n'ayant pas encore atteint sa capacité maximale (voir sur Edupage) pour avoir son accord et devra ensuite valider le choix sur Edupage.

Étape 3 : Validation des listes d'encadrement par les encadrants et diffusion

- ◆ Une fois les choix des étudiants effectués sur Edupage, les listes ainsi établies seront transférées aux encadrants pour validation définitive.
- ◆ L'étudiant n'ayant pas validé le choix de l'encadrant sur Edupage au plus tard le **19 octobre 2025** sera arbitrairement affecté par l'administration.
- ◆ Une fois les listes définitives sont validées par les encadrants et affichées aucun changement d'encadrement ne pourra être possible sauf avec avis favorable des deux encadrants.

Procédure spécifique au travail en binôme :

Les étudiants qui désirent travailler leur projet de fin d'études en binôme doivent satisfaire l'un des 2 critères suivants :

- Un stage effectué dans le même organisme d'accueil
 - Un stage effectué dans des organismes appartenant au même secteur d'activité (2 entreprises opérants dans le même secteur, 2 banques différentes, 2 assurances, 2 cabinets ...)
1. **Un seul membre** du binôme doit cocher le choix de l'encadrant sur **Edupage**
 2. Le binôme devra remplir une **demande spécifique** (à récupérer de la direction des études et des stages) et signer un engagement de **travail en binôme à déposer au plus tard le 17 Octobre 2025 à 12H00 au bureau d'ordre de l'ESCT**.
 3. **Toute modification ultérieure de la composition du binôme entraînera systématiquement le changement de l'encadrant si ce dernier a atteint sa capacité maximale d'encadrement.**